

Avantages bancaires – forfait Signature

Comme vous faites partie de la clientèle des Services bancaires privés de Gestion de patrimoine Scotia, nous sommes heureux de vous offrir une vaste gamme d'avantages¹ exclusifs pour répondre à vos besoins bancaires courants, notamment :

- Taux de change privilégiés
 - Les taux varient en fonction de la devise et du montant demandés. Communiquez avec votre banquière ou banquier Signature pour obtenir plus de renseignements.
- Taux d'intérêt privilégiés des Services bancaires privés sur certains CPG pour particuliers
 - Le client principal des Services bancaires privés, ainsi que tout particulier désigné à titre de client associé, a droit à des taux d'intérêt privilégiés sur certains CPG. Les taux privilégiés peuvent varier selon les clients. D'autres conditions pourraient s'appliquer. Communiquez avec votre banquière ou banquier Signature pour obtenir plus de renseignements.
- Tarification préférentielle sur les cartes de crédit de la Banque Scotia suivantes (les « cartes admissibles ») :
 - Annulation des frais annuels² des cartes Visa* Or Scotia Passeport^{MD3}, Visa Infinite +* Momentum Scotia^{MD}, Visa Infinite +* Passeport Banque Scotia^{MC}, Visa* Banque Scotia^{MD} en dollars US et American Express^{MD†} Or de la Banque Scotia^{MD}.
 - Réduction des frais annuels de la carte Visa Infinite Privilège* Passeport Banque Scotia^{MC} et de la carte American Express^{MD†} Platine de la Banque Scotia^{MD}
 - Le client principal des Services bancaires privés aura droit à une réduction de frais annuelle de 150 \$ sur un compte Visa Infinite Privilège* Passeport Banque Scotia^{MC} et à une réduction de frais annuelle de 100 \$ sur toute carte supplémentaire ajoutée au compte. ²
 - Le client principal des Services bancaires privés aura droit à une réduction de frais annuelle de 100 \$ sur un compte American Express^{MD†} Platine de la Banque Scotia^{MD†} et à une réduction de frais annuelle de 50 \$ sur toute carte supplémentaire ajoutée au compte. ²
- Cinq opérations gratuites avec Scotia iTRADE^{MD} (10 opérations

gratuites la première année lorsque vous devenez client de Scotia iTRADE)⁴ et adhésion gratuite au niveau Platine de l'iClubs

- Réduction sur les frais annuels de location de compartiment de coffre-fort⁶
 - Le client principal des Services bancaires privés profitera d'une réduction annuelle de 60 \$ (la valeur d'un petit compartiment de coffre-fort) sur les frais de location. Limite d'une réduction par année par forfait Signature.
- Réduction des frais d'évaluation résidentielle, jusqu'à hauteur de 300 \$, par transaction immobilière garantie financée⁷
- Exemption des frais de sûreté, y compris les frais de recherche et de publication aux termes de la législation sur les sûretés mobilières, les frais des Systèmes d'enregistrement des garanties canadiennes et les droits exigés par l'État

1. Offre s'adressant au client des Services bancaires privés qui signe un contrat relatif au forfait des Services bancaires privés et qui s'engage à payer les frais y afférents (le « client principal des Services bancaires privés »), ainsi qu'à toute personne admissible désignée qui lui est associée (le « client associé »). Les avantages bancaires, les frais et les taux pourraient changer. D'autres conditions pourraient s'appliquer. Rendez-vous sur la page www.scotiagestiondepatriimoine.com/avantagesignature pour voir la version la plus à jour des avantages bancaires offerts dans le cadre du forfait Signature.
2. Le client principal des Services bancaires privés et tout client associé obtiennent une annulation/une réduction des frais annuels sur toute carte admissible chaque année tant qu'ils demeurent clients des Services bancaires privés. L'annulation/la réduction des frais s'applique aux premiers frais annuels facturés sur une carte admissible après que le titulaire de carte est devenu client des Services bancaires privés, même si le compte de la carte admissible a été ouvert avant que son titulaire devienne client des Services bancaires privés. L'annulation/la réduction des frais annuels n'est pas accordée si le compte de carte admissible n'est pas ouvert ou n'est pas en règle. Tous les autres frais applicables à la carte admissible continuent de s'appliquer. Consultez l'entente relative au compte pertinent pour connaître les frais annuels et taux actuels, ainsi que les autres caractéristiques des cartes admissibles. Les cartes admissibles et les offres pourraient changer.
3. La carte Visa Or Scotia Passeport n'est plus offerte depuis le 29 septembre 2022; les nouveaux clients ne pourront plus se la procurer.
4. Le client principal des Services bancaires Signature et tout client associé qui deviennent clients de Scotia iTRADE ont droit au remboursement des commissions de leurs 10 premières opérations en ligne donnant lieu à une commission sur des actions, options ou FNB (« titres admissibles ») effectuées dans les comptes Scotia iTRADE des titulaires au cours de l'année civile où ils deviennent clients de Scotia iTRADE. À compter de la deuxième année civile et pour les années subséquentes, les clients sont admissibles au remboursement des commissions de leurs 5 premières opérations en ligne donnant lieu à une commission sur les titres admissibles effectuées dans tous leurs comptes Scotia iTRADE. Les clients qui sont déjà clients de Scotia iTRADE ont droit au remboursement des commissions sur 5 opérations en ligne donnant lieu à une commission sur des titres admissibles effectuées dans tous leurs comptes Scotia iTRADE au cours de la première année, puis chaque année par la suite. Les comptes des Services bancaires privés et de Scotia iTRADE doivent être en règle le dernier jour de chaque mois. Les crédits seront déposés en dollars canadiens (convertis en dollars canadiens pour les opérations libellées en dollars américains, au taux de change en vigueur) dans le compte à partir duquel les opérations ont été effectuées, dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant la date de l'opération. Le remboursement lié aux options s'appliquera aux commissions de base seulement. Pour être admissible, le client principal des Services bancaires privés ou tout client associé doit être titulaire principal ou cotitulaire du compte Scotia iTRADE. Pour en savoir plus, visitez le <https://www.scotiaitrade.com/fr/accueil/tarifcation/comment-economiser.html>.
5. L'adhésion au niveau Platine du iClub de Scotia iTRADE comprend : i) une ligne téléphonique et une boîte de courriels prioritaires; ii) l'annulation des frais d'administration annuels des comptes enregistrés, quel que soit le solde du compte; et iii) l'accès gratuit à la plateforme de négociation active de Scotia iTRADE (Investi Pro). L'adhésion au niveau Platine sera appliquée au compte dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant la plus tardive de ces éventualités : i) l'ouverture du compte Scotia iTRADE par le nouveau client de Scotia iTRADE; ii) l'ouverture du premier compte des Services bancaires privés par le nouveau titulaire de forfait Signature; et iii) le 16 décembre 2024. Pour en savoir plus, consultez la page <https://www.scotiaitrade.com/fr/accueil/offres-et-programmes-speciaux/iclub-de-scotia-itrade/membre-platine.html>.
6. Selon la disponibilité. Les frais peuvent être modifiés.
7. La réduction est conditionnelle au financement de la transaction immobilière garantie. Si la transaction immobilière garantie n'est pas financée, le montant total des frais sera facturé.

☞ Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Gestion de patrimoine Scotia[☞] réunit les divers services financiers offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia[☞]); La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia[☞]); Scotia Jarislowsky Fraser (par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.); 1832 Asset Management U.S. Inc.; Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia Inc. et Scotia McLeod[☞], une division de Scotia Capitaux Inc. Les services bancaires privés sont offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et est réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

☞ American Express est une marque déposée d'American Express. Ce programme de carte de crédit est mis en place et administré par La Banque de Nouvelle-Écosse en vertu d'une licence accordée par American Express.

*Visa Int. / utilisée sous licence.

☞ Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Scotia iTRADE[☞]* (comptes d'exécution seulement) est une division de Scotia Capitaux Inc. (« SCI »). SCI est réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements et est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Scotia iTRADE ne donne pas de conseils ni de recommandations de placement. Les investisseurs sont responsables de leurs propres décisions.